

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nîmes, le 16/10/2020

2 communes gardoises supplémentaires reconnues en état de catastrophe naturelles suite aux inondations et coulées de boue du 19 septembre 2020 au 20 septembre 2020

#Intempéries

L'arrêté du 19 octobre 2020, publié au Journal Officiel du 14 novembre 2020, a reconnu l'état de catastrophe naturelle pour inondations et coulées de boue du 19 au 20 septembre 2020 pour les communes suivantes:

- Cassagnoles;
- Mialet.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai maximum de 10 jours à compter de la date de parution de cet arrêté au Journal Officiel pour faire leur déclaration auprès de leur(s) compagnie(s) d'assurances.

**Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle**

Tél: 04 66 36 40 18 – 04 66 36 40 52
Port: 06 30 19 90 50 – 06 30 19 04 81
Mél: pref-communication@gard.gouv.fr

